

Comment développer les mobilités actives à Saint-Omer
Réponses aux 10 propositions de l'ADAV

L'Association Droit au Vélo a communiqué aux candidats aux élections municipales un questionnaire comprenant 10 propositions pour développer les mobilités actives sur le territoire.

Les réponses apportées par la liste Continuons Ensemble avec François Decoster sont issues des 30 engagements et des 200 actions proposés dans le programme présenté par l'équipe le 13 février 2020.

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

1.1 En apaisant la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

Le mandat 2014-2020 a été marqué par l'élaboration du programme « Saint-Omer Ville 30 », avec des premières réalisations sur le centre-ville et le quartier Laennec.

Dans le cadre du volet Saint-Omer Ville Epanouissante de notre programme, nous prenons comme engagement d'accompagner les nouvelles pratiques de déplacement. Il s'agit d'encourager les mobilités propres confortables et sécurisées.

La première action proposée est la poursuite du plan « Ville 30 » pour apaiser la circulation automobile.

1.2. En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Le mandat 2014-2020 a permis la réalisation de 5km d'aménagements cyclables sur l'ensemble de la ville (contre-sens cyclable, chaussidou, ...)

Parmi les actions identifiées, dans le cadre du volet Saint-Omer Ville Epanouissante, nous proposons la poursuite du « plan vélo pour améliorer la mobilité et le stationnement des cyclistes »

Les solutions techniques à mettre en place (pistes cyclables, bandes cyclables, espaces partagés, ...) seront analysées au cas par cas au regard du contexte urbain d'une ville historique et patrimoniale avec de nombreuses rues étroites.

Les aménagements sur certains axes structurants de la ville relèvent en revanche de la compétence du Conseil Départemental.

1.3. En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Dans le cadre de notre volet Saint-Omer Ville participative, nous prenons comme engagement « On partage les diagnostics et les solutions ».

Parmi les actions identifiées, nous proposons « la consultation des habitants pour co-construire les nouveaux projets » et « une plateforme citoyenne pour proposer et suivre la mise en œuvre des projets ». Nous proposons également que le « plan de rénovation des voiries s'appuie sur un diagnostic partagé avec les conseils de quartier »

Ces ambitions concerneront naturellement la mise en œuvre du Plan Vélo.

1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

Ces dispositifs sont déjà en cours de déploiement sur la ville de Saint-Omer. Ils continueront à être déployés dans le cadre du « Plan Ville 30 » et du « Plan Vélo ».

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

La mise en œuvre du plan vélo s'accompagnera d'un volet communication et sensibilisation. Les problèmes liés à l'incivilité de certains automobilistes font l'objet de verbalisation par la police municipale.

2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

Ces enjeux seront intégrés dans « le plan d'entretien des voiries » proposé dans le programme et les « diagnostics partagés réalisés avec les conseils de quartier »

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

Le développement du vélo doit effectivement s'accompagner des aménagements nécessaires pour sécuriser les cyclistes contre le vol. Le plan vélo comprendra donc :

- Un plan arceaux pour le stationnement des vélos de courte durée au plus près des équipements et secteurs marchands
- Des stationnements de longue durée
 - o Un parc à vélo en centre-ville comme il en existe à la gare
 - o Des stationnements vélos couverts avec consignes dans les quartiers pour les habitants qui n'ont pas la place pour un vélo chez eux

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Dans le cadre du volet Saint-Omer Ville rayonnante de notre programme, nous proposons de réaliser une « carte parcours vélo en ville » qui détaillera les itinéraires cyclables.

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, containers poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Dans le cadre du volet Saint-Omer Ville épanouissante nous proposons la définition et la mise en œuvre « d'un plan bien à pied » pour définir les itinéraires sécurisés et arborés. Ce plan intégrera le confort de l'ensemble des usagers dans leurs trajets piétons.

En centre-ville, le réaménagement de la Place Foch intégrera la même volonté d'accorder des espaces plus importants pour les piétons, à l'instar des aménagements des places Victor Hugo et Pierre Bonhomme.

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune :

6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagement en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus, stationnement vélos devant et dans les écoles.....).

Dans les actions déclinées dans les quartiers au titre du volet Saint-Omer Ville épanouissante, nous proposons d'aménager de nouveaux espaces dédiés aux enfants. A ce titre, nous proposons de réduire la vitesse aux abords des écoles et l'aménagement de parvis piétonniers pour la sécurité des enfants.

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Durant le mandat 2014-2020 la municipalité a instauré le permis vélo dans les écoles. Plus de 1.700 permis ont été délivrés. 15 vélos ont été acquis.

Ces actions de sensibilisation et de prévention se poursuivront en partenariat avec les professeurs et chefs d'établissements.

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service...

L'exemplarité de la collectivité sur les enjeux environnementaux est un objectif fort de nos propositions. Dans le cadre de notre programme nous prévoyons davantage de véhicules électriques dans les services municipaux pour limiter l'empreinte carbone. Les actions soutenant une pratique accrue du vélo et de la marche à pied seront naturellement soutenues

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Ces objectifs seront intégrés dans les actions proposées au titre du volet Saint-Omer Ville Participative de notre programme, notamment :

- Une conférence citoyenne pour le climat afin d'établir un agenda des solutions locales
- Un conseil des associations de la transition écologique et solidaire pour accompagner le plan d'action
- Chaque année une conférence d'information sur les effets locaux du changement climatique

Par ailleurs, chaque année un forum citoyen sera ouvert à tous les habitants pour échanger sur l'action municipale.

Le volet Saint-Omer ville épanouissante de notre programme, prévoit également chaque année une évaluation partagée de la mobilité.

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

Notre programme fixe une ambition forte en matière du développement du vélo et de la marche à pied. Cette ambition se décline par :

- Un apaisement de la vitesse automobile sur l'ensemble de ville « Plan Ville 30 »
- Des aménagements adaptés dans le cadre du « Plan Vélo », du « Plan Bien à pied », des diagnostics pour l'entretien des voiries réalisés avec les conseils de quartier, du réaménagement des espaces publics,
- La sécurisation des abords des écoles
- Des équipements adaptés pour le stationnement des vélos (courte et longue durée)
- Un volet social en aidant les jeunes à acquérir un vélo pour faciliter l'accès à l'emploi

Il s'agit d'une ambition transversale qui mobilisera notre équipe. Nous pérenniserez à l'échelle de la ville le comité vélo instauré pendant le mandat 2014-2020 avec un.e élu.e référent en charge de son animation.

10. Nous demanderons à la CAPSO de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (développement de l'offre Mouvélo, mise en place de parking vélos lors des évènements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

Ces engagements seront suivis par un Comité Vélo de la CAPSO (composé d'élu.e.s, d'experts d'usage et experts techniques).

Notre équipe soutiendra une ambition communautaire pour le développement des mobilités actives. La configuration du territoire nécessite en effet une coordination entre les communes sur la continuité des itinéraires, la lisibilité des aménagements, ...

Nous serons attentifs à ce que le comité vélo de l'agglomération puisse se réunir de manière régulière.